

14 avril 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 14 avril 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

2015-04-105 Adoption des procès-verbaux du 10 et 16 mars et 2 avril 2015

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 10 et 16 mars de même que le 2 avril 2015 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 10 et 16 mars et 2 avril 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-106 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 44 130 à 44 159 pour un montant de : 63 041,42 \$

Chèques 44160 à 44 214 et 44216 à 44 227 pour un montant de :
291 952,58 \$

Comptes payables :

Chèques 44 228 à 44 338 pour un montant de : 152 440,48 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000045 à 5FD000050 pour un montant de 10 160,14 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 avril 2015

2015-04-107 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition de 16 chaises pour la salle de conférence de l'Hôtel de Ville auprès de la compagnie Artopex de Granby pour une somme de 7 720 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission du 9 avril 2015;
- Remplacement de 3 portes doubles en acier avec quincaillerie pour le gymnase du Complexe sportif auprès de FYM Construction inc de Sainte-Brigide pour une somme de 10 991,86 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 17 mars 2015.

2015-04-108 Nouvel horaire du bureau de la SAAQ exploité à titre de mandataire par la Ville/ Autorisation

Considérant que le conseil municipal désire modifier les heures d'ouverture du bureau de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) que la Ville exploite à titre de mandataires suite à une évaluation de l'achalandage;

Considérant que la Direction régionale de la SAAQ Montréal-Montérégie-Gatineau a donné son autorisation à cette modification des heures d'ouverture;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de modifier les heures d'ouverture du bureau de la Société d'assurance automobile du Québec situé au 1220, avenue Saint-Paul et ce, à compter du 1^{er} mai 2015, de la façon suivante :

Lundi	9h à 17h
Mardi	9h à 17h
Mercredi	9h à 17h
Jeudi	9h à 19h
Vendredi	9h à 17h
Samedi	9h à midi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 avril 2015

2015-04-109 Acquisition d'un progiciel pour le système automatisé d'appels Somum Solutions

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'acquisition pour le service Sécurité incendie d'un progiciel pour le système automatisé auprès de Somum Solutions, au montant de 1 194 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 2 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-110 Procédure d'opération relative aux accidents automobiles/ Approbation

Considérant que le Ministère de la Sécurité publique du Québec a publié en 2009 un ouvrage favorisant une meilleure communication entre les services d'urgence et à harmoniser les pratiques respectives lors de la désincarcération;

Considérant que le comité de sécurité incendie de la MRC recommande à toutes les municipalités l'adoption de la *Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors des accidents de la route* élaborée par le Comité régional de coordination;

Considérant le dépôt de la *Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors d'accident de la route* par monsieur Étienne Chassé, directeur du service incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser l'adoption de la *Procédure d'assistance entre les services d'urgence lors d'accidents de la route* telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-111 Acquisition de radios numériques pour le service Sécurité incendie

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de faire l'acquisition de deux (2) radios numériques avec chargeur, microphone, antenne longue et batterie auprès de la compagnie Les TéléSystèmes du Québec de La Présentation au montant de 1458 \$ plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 17 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-112 Bassin de surpression - Remplacement du contrôleur/ Programmation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de confier à la compagnie Nivek Automatisation de Saint-Césaire le mandat pour la programmation, l'installation et de la mise en route du contrôleur de bassin de surpression d'une somme de 12 500 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission SO.15.0345 datée de janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-113 Identification des bornes fontaines dans le cadre du Schéma de couverture de risque/ Formation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de faire l'acquisition auprès de la compagnie Groupe Tanguay de Québec du logiciel *Débit 20 psi*, logiciel spécialisé pour l'établissement des débits des bornes fontaines pour la somme de 3 500 \$ plus les taxes applicables. Une formation du personnel est incluse dans ce montant, le tout tel que décrit dans la soumission du 26 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-114 Formation d'opérateur en réseau d'aqueduc pour un journalier au service des Travaux publics/ Autorisation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser M. Michel Laganière occupant le poste de journalier au service des Travaux publics, à suivre la formation Opérateur en réseau d'aqueduc (OPA) gérée par Emploi Québec. Les coûts de cette formation sont établis à 4 000 \$ et incluent les honoraires de compagnonnage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-115 Formation d'opérateur de piscine municipale / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'inscription de M. Philippe Rioux, journalier au service des Travaux publics, à une formation d'opérateur de piscine municipale au montant de 425 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-116 Prise d'eau dans la Rivière Yamaska – Débit disponible / Offre de services de LNA Hydrogéologie Environnement

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de confier un mandat pour l'établissement du débit disponible à soutirer de la rivière Yamaska à la firme LNA Hydrogéologie Environnement de Québec pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que soumis dans l'offre datée du 6 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-117 Soumissions reçues pour les services professionnels d'ingénierie / Travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et de bordures de rue AO/2015-02-069 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publiques pour l'obtention de soumissions relatives à des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et bordures de rues sur diverses rues numéro AO/2015-02-069;

Considérant qu'un comité de sélection a procédé, conformément aux prescriptions de la loi, à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération de la soumission et que le pointage intérimaire obtenu a permis d'ouvrir l'enveloppe de prix des soumissionnaires qualifiés;

Considérant les résultats obtenus selon la grille d'évaluation, à savoir :

Soumissionnaires	Pointage final	Montant (avant taxes)	Rang pour adjudication
Comeau Experts-Conseils, Sainte-Julie	62.20	20 900 \$	1
Cima+, Granby	51.42	24 700 \$	2
Groupe FBE Bernard Experts, St-Hyacinthe	48.23	25 918,68 \$	3
Avizo Experts-Conseils, Granby	44.10	29 250 \$	4
Services Exp, Granby	38.03	35 500 \$	5
Groupe Conseil Génipur, Candiac	29.18	42 500 \$	6
Ingémax, Saint-Rémi	28.75	43 475 \$	7
WSP, Longueuil	18.17	71 000 \$	8

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

En conséquence :

Et résolu d'accorder le mandat de services professionnels d'ingénierie pour l'obtention des plans et devis et surveillance pour les travaux de pavage, rapiéçage, trottoirs et bordures de rues sur diverses rues à Comeau Experts-conseils de Sainte-Julie, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour la somme de 20 900 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît de l'offre de prix du soumissionnaire datée du 15 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-118 Rapiéçage mécanisé divers endroits de la Ville

Considérant la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du service des travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir la proposition de la compagnie Asphalte Bernier inc. de Sainte-Cécile-de-Milton pour effectuer des travaux de rapiéçage (nids de poule) au prix de 218 \$/tonne métrique (plus taxes applicables) et des travaux de réfection de tranchée d'aqueduc au prix de 196 \$/tonne métrique (plus taxes applicables) tel qu'il appert de la soumission du 22 mars 2015. Ces travaux seront effectués à divers endroits de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-119 Entretien des espaces verts municipaux pour les saisons 2015 et 2016/ Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs pour l'obtention de soumissions relatives à l'entretien des espaces verts de la Ville pour les années 2015 et 2016;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 avril 2015;

Considérant les résultats d'ouverture selon le tableau suivant :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix au mètre carré :</i>	<i>Prix pour les saisons 2015 et 2016 (plus taxes) Superficie de 119 064 m²/saison</i>
Les Pelouses GS	0,238 \$	56 674,46 \$

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accorder le contrat d'entretien des espaces verts résultant de l'appel d'offres AO/2015-02-068 à l'entreprise Les Pelouses GS de Saint-Césaire, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 56 674,46 \$, plus les taxes applicables, pour les saisons 2015 et 2016, tel qu'il apparaît de l'offre de prix du soumissionnaire datée du 1^{er} avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-120 Installation de luminaires pour la Place Guilbault / Autorisation

Considérant le rapport budgétaire préparé par le service des Travaux publics;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'installation de huit (8) luminaires pour la Place Guilbault comprenant les pièces, les travaux électriques et les travaux d'aménagement pour un montant budgétaire de 20 565 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-121 Demande de dérogation mineure présentée par Me Louis Handfield à titre de mandataire pour le 189, rang du Bas de la Rivière Sud

Considérant qu'une demande de dérogation mineure déposée par Me Louis Handfield notaire, pour la propriétaire Mme Lise Bellemare à l'égard du bâtiment accessoire résidentiel de type hangar situé sur le lot 1 593 641 au 189, rang du Bas de la Rivière Sud;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation actuelle du bâtiment accessoire sur un empiètement dans la marge latérale de 0.18 mètre, suite au morcellement de la propriété en 1992;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005, la norme minimale de marge latérale est de 1,00 mètre;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 31 mars 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 31 mars 2015 recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Me Louis Handfield pour Mme Lise Bellemare et ainsi permettre la régularisation de l'implantation actuelle du bâtiment accessoire de type hangar sur le lot 1 593 641, le tout telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-122 Demande de dérogation mineure présentée par Marie-Pier Bolduc pour le 113, rue Lebleu

Considérant qu'une demande de dérogation mineure déposée par Mme Marie-Pier Bolduc, propriétaire, à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 593 109 au 113, rue Lebleu;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'une maison mobile;

Considérant qu'en vertu du Règlement de zonage 92-2005 la norme maximale autorisée d'agrandissement est de 25 %;

Considérant que la demande du projet est de 17.1 mètres carrés et que le maximum autorisé par le règlement de zonage est de 15,66 mètres carrés;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly le 31 mars 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 31 mars 2015 ne recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que déposée;

Considérant que la requérante fait, séance tenante, des représentations auprès des membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de suspendre la décision à l'égard de ce dossier pour étude et reconsidération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-123 Demande de PIIA présentée par Constructions François Dion inc. pour un projet de construction de maison unifamiliale sur le lot 3 621 479 (futur 1908, avenue Denicourt)

Considérant que monsieur François Dion, à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. à un projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 3 621 479 sur l'avenue Denicourt situé dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 31 mars dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que déposé par monsieur François Dion à titre de mandataire pour le propriétaire Construction François Dion inc. à l'égard du projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 3 621 479 sur l'avenue Denicourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-124 CPTAQ / Demande présentée par Roger Voghell concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 1 593 895 et 1 594 415 du Cadastre du Québec

Considérant que la demande présentée par monsieur Roger Voghell vise le morcellement d'une ferme dans le but de favoriser la relève agricole en cédant le centre de grains à son fils et de permettre à la fille de s'établir en agriculture avec la partie résiduelle;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement utilisé en centre de grains et opéré par le futur acquéreur qui exploite aussi 434.6 hectares, dont 377 hectares sont cultivés;

Considérant que le centre de grains approvisionne un élevage de 20 000 porcs appartenant au demandeur;

Considérant que dans les faits, il n'y aura pas de perte en termes de superficie de terre cultivable;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation de monsieur Roger Voghell afin de permettre l'aliénation et le lotissement sur une partie des lots 1 593 895 et 1 594 415 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-125 Embauche du responsable urbanisme

Attendu que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour pourvoir au poste de responsable urbanisme;

Attendu les recommandations du comité de sélection composé de membres du conseil et du directeur général pour cette embauche à la suite des entrevues des candidats sélectionnés;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher à partir du 14 avril 2015 monsieur Jonathan Massicotte à titre de responsable au service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire. Il s'agit d'un poste-cadre dont la rémunération est établie selon l'échelle salariale des cadres de la Ville de Saint-Césaire. Le taux horaire est fixé selon l'échelon d'entrée de poste de la fonction *responsable de l'urbanisme*. L'embauche est assortie d'une période de probation de 6 mois débutant dans le 14 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-126 Réfection de la toiture du Complexe sportif – phase 1 / Directive de changement no 3

Considérant la recommandation de Pierre Leclerc, architecte chargé de projet, datée du 25 mars 2015;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la directive de changement numéro 3 datée du 25 mars 2015 pour les travaux de réfection de la toiture du Complexe sportif Desjardins pour une hausse de 783,43 \$ (plus les taxes applicables).

Il est de plus résolu d'autoriser M. Bertrand Déry, directeur général, à signer la directive de changement pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-127 Entretien des terrains sportifs gazonnés pour l'été 2015

Considérant que les huit (8) terrains sportifs gazonnés (balle, soccer, football) nécessitent un entretien annuel;

Considérant qu'une demande de prix a été faite auprès de plusieurs fournisseurs;

Considérant la recommandation de Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'octroyer les travaux d'entretien des terrains sportifs gazonnés sous supervision d'un agronome mandaté par la Ville à la compagnie J-Flams inc. de Saint-Césaire pour un tarif horaire de 80 \$/heure pour un montant global de 18 400\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-128 Subvention pour les jeunes joueurs de soccer CSJR –saison été 2015

Considérant que les joueurs de soccer sont gérés pour une 4^e année consécutive le Club de soccer juvénile du Richelieu (CSJR);

Considérant que la Ville désire maintenir une implication financière à l'égard des jeunes joueurs de soccer résidant sur le territoire de la municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder une subvention pour les joueurs inscrits au CSJR en fonction de leur catégorie selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Subvention versée
Micro	10,00 \$
U-U-8	50,00 \$
U-U-10	50,00 \$
U-U-12	50,00 \$
U-U-14	50,00 \$
U-U-16	50,00 \$
U-U-18	0 \$
U-U-21	0 \$

De plus, la subvention est versée directement à l'enfant, par chèque, auprès du parent titulaire qui aura rempli un formulaire prescrit à cet effet disponible à la Ville. La subvention s'applique uniquement aux résident(e)s de la Ville de Saint-Césaire âgés de moins de 18 ans. La subvention ne s'applique pas aux joueurs de l'ATTAK . Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée pour l'obtention de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-129 Ajustement de la grille tarifaire pour les terrains de balle-molle

Considérant la grille tarifaire pour location des plateaux relative aux terrains de balle-molle pour l'année 2015 déposée par M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille tarifaire pour la location des plateaux / Terrains de balle-molle entrant en vigueur le 11 mai 2015, telle que déposée par M. Guy Patenaude, directeur des loisirs, en date du 1er avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-130 Embauche d'une responsable adjointe pour le camp de jour 2015

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Amanda Lacroix pour un poste saisonnier au titre d'adjointe du camp de jour pour la saison été 2015 selon la grille salariale du camp de jour de la Ville présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-131 Embauche d'un surveillant-appariteur des terrains sportifs extérieurs été 2015

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Charles-David Simard pour un poste saisonnier de surveillant – appariteur des terrains sportifs extérieurs pour la saison été 2015, au salaire minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de zonage 92-2005-53 en ce qui concerne les limites des zones 307, 210, 212-P et 115, tenue le 14 avril 2015, à compter de 20h05 dans la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents le conseil municipal, à savoir M. le maire et 5 conseillers, M. Bertrand Déry, directeur général et Me Isabelle François, greffière.

Le projet de règlement 92-2005-53 a été adopté le 10 mars et un avis public a été publié informant les personnes intéressées par la tenue de la présente assemblée publique de consultation dans le Journal de Chambly, édition du 24 mars 2015.

M. Guy Benjamin, maire, informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et cède la parole à Me Isabelle François, greffière. Cette dernière explique l'ensemble des modifications qui sont les suivantes :

- modifier l'annexe «B» intitulée «PLAN DE ZONAGE» à la carte 1 de 2, en transférant, les lots 1 592 456, 1 592 458 et 1 592 461 de la zone commerciale « 212-P », les lots 1 592 432, 1 592 433 et 1 592 436 de la zone « 210 », et les lots 1 592 403, 1 592 404 et 1 592 411 de la zone « 115 » dans la zone « 307 ».

Par la suite, la greffière explique la procédure à l'effet que la modification apportée au règlement est susceptible d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du conseil relativement à l'adoption d'un second règlement et, qu'à la suite de l'adoption de ce second projet de règlement, les procédures suivront leurs cours tels qu'expliqué par la greffière.

M. le maire répond aux questions des citoyens suscitées par le projet de règlement en regard du projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent et de l'expropriation anticipée.

L'assemblée se termine à 20h25.

2015-04-132 Deuxième projet de règlement numéro 92-2005-53 afin de modifier le règlement de zonage 92-02005 en ce qui concerne les limites des zones 307, 210, 212-P et 115.

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-53 en ce qui concerne les limites des zones 307, 210, 212-P et 115* soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-133 Avis de motion afin d'adopter un règlement accordant une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement accordant une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

2015-04-134 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition des propriétés visées par le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent et autorisant un emprunt d'un montant maximal de 3 millions \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition des propriétés visées par le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent et autorisant un emprunt d'un montant maximal de 3 millions \$ pour en acquitter le coût.

2015-04-135 Planification stratégique organisationnelle du service Sécurité Incendie / Adoption de calendrier de réalisation

Considérant qu'un des mandats confiés à M. Étienne Chassé à titre de directeur du service Sécurité incendie est d'effectuer une évaluation du service;

Considérant que M. Chassé a présenté un rapport découlant de la planification stratégique organisationnelle du service de Sécurité incendie;

Considérant l'identification des changements et des pistes d'amélioration nécessaires pour atteindre les objectifs des orientations ministérielles imposées à travers le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville;

Considérant qu'afin de mettre en place les 26 actions identifiées, un calendrier de réalisation a été déposé;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'adopter le calendrier de réalisation de l'étude sur la planification stratégique organisationnelle du service Sécurité incendie et de donner l'appui nécessaire au directeur du service Sécurité incendie à l'égard des changements devant être apporté au sein de la brigade incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-136 Programme Climat municipalités / Production du rapport final

Considérant que la Ville a participé au programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Considérant que la Ville a réalisé un inventaire de ses gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire les émissions de GES;

Considérant que le plan d'action pour la réduction des GES a été déclaré conforme par le MDDELCC;

Considérant qu'une aide financière a été octroyée pour procéder à la réalisation du plan d'action ;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser M. Bertrand Déry, directeur général, à déposer les documents nécessaires dans le cadre du programme Climat municipalités permettant le versement de la subvention accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-137 Appui au Comité d'alphabétisation locale de Marieville (CALM)

Considérant que le comité d'alphabétisation occupe un local à même le centre d'action bénévole de Saint-Césaire depuis septembre 2013;

Considérant que le CALM a pour mission, entre autres, l'alphabétisation comme pratique d'apprentissage s'adressant aux personnes qui ont des difficultés importantes de lecture, d'écriture ou de calcul;

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'accorder un appui financier de 500 \$ pour l'année 2015 dans le cadre du programme de parrainage du Comité d'alphabétisation locale de Marieville (CALM) qui un point de service à Saint-Césaire.

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-04-107, 2015-04-109, 2015-04-111, 2015-04-112, 2015-04-113,
2015-04-114, 2015-04-115, 2015-04-116, 2015-04-117, 2015-04-118,
2015-04-119, 2015-04-120, 2015-04-125, 2015-04-126, 2015-04-127,
2015-04-130, 2015-04-131, 2015-04-137.

Micheline Quilès
Trésorière